

Aéroclub
 Ailes volantes
 Athlétisme
 Badminton
 Basket
 BMX
 Boules
 Billard
 Boxe anglaise
 Canoë-Kayak
 Club-alpin
 Cyclisme
 Cheerleading-A & D'YSS
 Escrime
 Football
 Foot américain « Salers »
 Gymnastique
 Handball
 Judo
 Karaté
 Lutte
 Moto verte
 Musculation
 Natation
 Parkour
 Pétanque
 Plongée
 Réseau des Sports de l'Air
 Rugby
 Savate - Boxe Française
 Ski
 Sport auto
 Taekwondo
 Tennis
 Tennis de Table
 Tir
 Tir à l'arc
 Viet Vo Dao
 Volley-ball

UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE

MAISON de l'U.S.I. - 9, rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE

Tél. : 04 73 89 01 18

E-mail : usissoire@orange.fr --- Site : usissoire.fr



GD/BS N°034/23

Issoire, le 06 mars 2023

USI – COMPTE-RENDU COMMISSION DES FINANCES

Date : 23/02/2023 – Début : 19h00 – Clôture à 19h35

Lieu : maison de l'USI

Participants membre de la commission :

Conseil d'Administration de l'USI : Philippe VILLATEAU - Daniel GAIME – Christian DE LA BROUSSE

Excusés : Gianni BARBIERI – Philippe BOUZON

Participant à titre consultatif : Guillaume DAIX

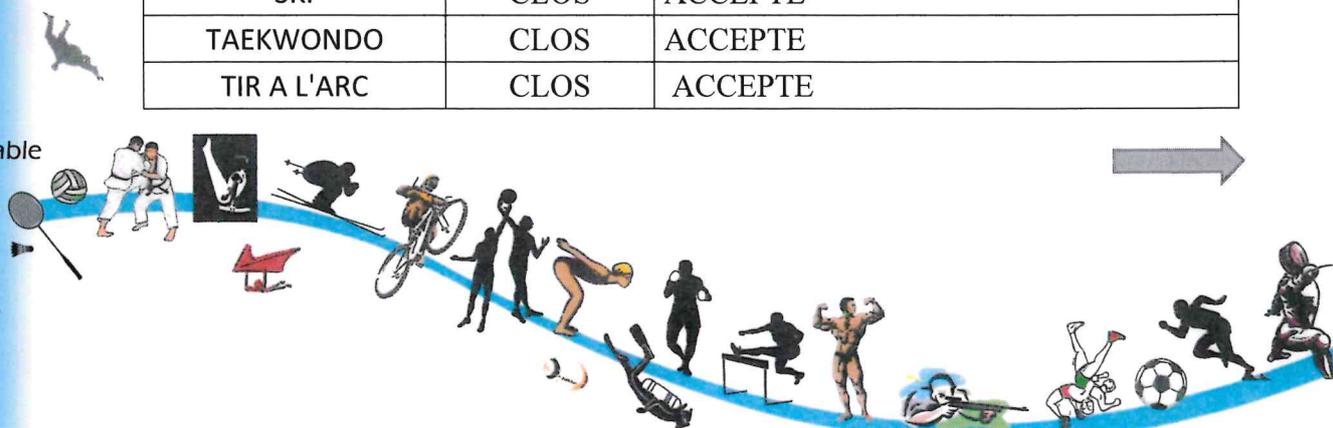
Clubs USI :

AILES VOLANTES	PRESENT	PLONGEE	PRESENT
ATHLETISME	PRESENT	RUGBY	PRESENT
BADMINTON	PRESENT	SKI	PRESENT
FOOTBALL	EXCUSE	TENNIS	PRESENT
GYMNASTIQUE	PRESENT	TIR	EXCUSE
BOXE ANGLAISE	EXCUSE		

ETAT DU CONTROLE ANNUEL REPARTITION SUBVENTION MUNICIPALE

A/ CLUBS SOUMIS AU VERIFICATION DE LA SOUS-PARTIE ACTIVITES.

AEROCLUB	CLOS	ACCEPTTE
ATHLETISME	CLOS	ACCEPTTE
BILLARD	CLOS	ACCEPTTE
BOULES	CLOS	ACCEPTTE
CHEERLEADING	CLOS	ACCEPTTE
ESCRIME	CLOS	ACCEPTTE
FOOT AMERICAIN	CLOS	ACCEPTTE
LUTTE	CLOS	ACCEPTTE
PLONGEE	CLOS	ACCEPTTE
R.S.A.	ABSENCE	ECART MAJEUR (aucune PJ présentées)
SKI	CLOS	ACCEPTTE
TAEKWONDO	CLOS	ACCEPTTE
TIR A L'ARC	CLOS	ACCEPTTE



Les contrôles de la sous-partie « Activités » ont porté sur les déclarations d'éléments suivants :

- Organisations à Issoire hors compétitions
- Formations éducateurs, bénévoles, arbitres juges
- Formations de secouriste – attestations de recyclage
- Activités résultats championnats
- Elus comité départemental – régional -national

Etant la 1^{ère} commission des finances se réunissant pour le contrôle de cette sous-partie de la demande de subvention, celui-ci s'est réalisé par échanges sur la nature et l'éligibilité des pièces justificatives fournies par les clubs convoqués.

Ces échanges permettront d'établir un mémento d'information des clubs pour le renseignement de la demande de subvention de mai 2023 et supports règlementaires pour les futures commissions.

Point particulier sur clubs en écart pour la partie contrôle « licenciés » :

Au 24/02/2023, 3 clubs sont considérés en écart à l'issue de la campagne de contrôle de la demande de subventions de 2023.

Ces trois clubs seront individuellement prévenus pour prendre connaissances des décisions du CA pour le traitement de leur situation.